

## ■ Pôle Emploi

# Emploi d'avenir : les associations concernées !

A l'invitation de Pôle Emploi et de la Mission locale, plus d'une quarantaine de responsables associatifs se sont retrouvés pour une présentation du dispositif « Emploi d'Avenir ». Les nombreuses questions des participants ont témoigné de l'intérêt porté par les dirigeants de l'économie solidaire pour ce dispositif qui fut, il y a quelques mois, une des mesures phare du Président de République durant sa campagne électorale.

En présence de Nathalie Nieson députée de la Drôme, de Gérard Willmann président de la Mission locale de Romans, de Wilfried Faure directeur de Pôle Emploi Romans et de Pierre Brillaud directeur de la Mission locale de Romans, les responsables associatifs ont pu



Gérard Willmann, Nathalie Nieson, Wilfried Faure et Pierre Brillaud

découvrir le dispositif mis en place au mois de novembre par le Gouvernement et visant à accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers un premier contrat de travail. Aujourd'hui en France, près de

550 000 jeunes sans diplôme sont à la recherche d'un emploi. Ils sont 750 000 si l'on ajoute les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Chaque année, ce sont 120 000 jeunes qui sortent du système scolaire

sans diplôme, avec un taux de chômage de 22,7 % (contre 9,4 % pour le reste de la population active). Les emplois d'avenir vont ainsi permettre aux jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle en CDI, ou pour un contrat de 3 ans (au minimum d'1 an), à temps plein et d'acquérir des compétences ou une qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable. Ce dispositif s'insère dans un engagement plus global du gouvernement en faveur de l'emploi. Les emplois d'avenir répondent à l'urgence de la situation des jeunes sans emploi ni qualification. Ils constituent le premier volet de cette politique : ils seront notamment suivis par les contrats de génération en 2013.

L'Impartial - 27/12/2012